



- 1 - Respecter la réglementation et le principe de l'amélioration continue exigée par la norme ISO 14001
- 2 - Mettre en œuvre des équipements et techniques innovants pour une gestion raisonnée du site
- 3 - Améliorer en permanence les performances des équipements de tri et de valorisation des déchets
- 4 - Réduire les nuisances potentielles liées à l'exploitation du site avec pour objectif le « zéro rejet liquide »
- 5 - Maintenir les consommations d'énergie et les consommations de matières premières non renouvelables
- 5 - Prévenir le risque incendie et mettre en œuvre des moyens adaptés à notre site
- 7 - Préserver les ressources naturelles et maintenir une biodiversité sur notre site
- 8 - Maintenir un rôle proactif de SICTOM au niveau des actions nationales et régionales menées pour optimiser la gestion des déchets
- 9 - Anticiper les dysfonctionnements liés aux conditions de stockage sur site



Site de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Sictom de la Bièvre

113 Chemin des carrières
38260 PENOL
Tel : 04 74 53 82 33



Au cœur de la certification : la sécurité et l'environnement



Consignes générales de sécurité – Conditions d'accès au site

- ▶ Horaires d'ouverture du site : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h hors jours fériés
- ▶ Horaires Pont Bascule : 8h00 à 12h00 - 13h30 à 16h

Merci de se présenter à l'accueil et de respecter les règles de sécurité du site

▶ Interdictions de :

- Pénétrer sur le site en dehors des heures d'ouverture
- Fumer à l'intérieur du site (sauf sur les zones dédiées)
- Utiliser les matériels et engins des entreprises sans autorisation préalable
- Fouiller dans les produits présents sur le site

▶ Obligations de :

- Etablir avec les exploitants un plan de prévention et/ou un protocole de sécurité avant toute intervention
- Porter les équipements de protection individuelle appropriés



- Respecter la limitation de vitesse fixée à 20 km/h



- Respecter les règles de circulation du site

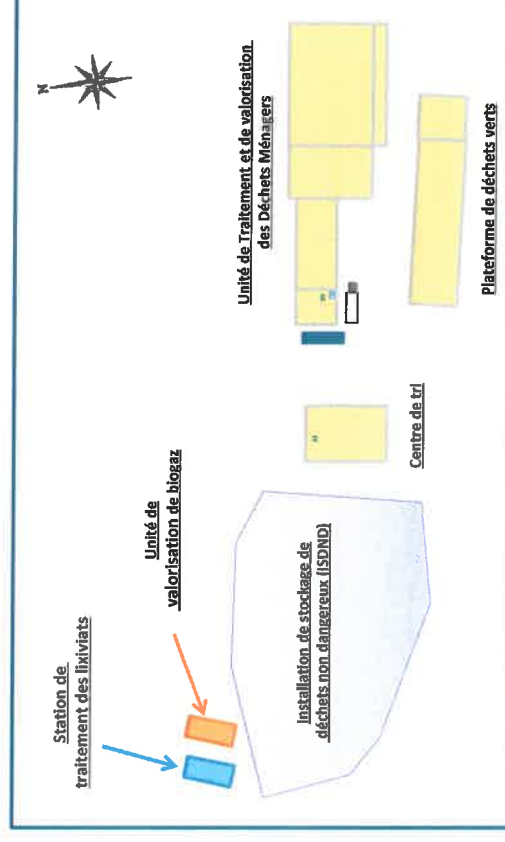
En cas d'incident ou de problème, avertir immédiatement le responsable du site au 06 77 03 05 78

Le non-respect de ces consignes entraînera l'interdiction d'accès au site.

La sécurité est l'affaire de tous!

Plan d'implantation des unités

- L'Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers (UTVDM)
- L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) avec la station de traitement des lixiviats et l'unité de valorisation du biogaz
- Le Centre de Transit des emballages ménagers issus de la collecte sélective (CDT)



Consignes en cas d'incendie

- Alertez et faites appeler les secours
- Attaquez le feu avec les moyens appropriés si vous êtes formé
- Mettez vous en sécurité

18



112

En cas de déversement accidentel

- Informez le responsable du site
- Récupérez les produits polluants avec des moyens adaptés (matériaux absorbants,...)
- Les collecter pour traitement en filière d'élimination appropriée

